



Vente forcée - promovacances

Par **isabelle**, le **03/03/2009** à **09:46**

Suite à une erreur de saisie sur leur site internet, j'ai réservé une prestation pour une personne au lieu de deux. Promovacances refuse d'annuler la prestation bien que nous ayons fait une demande moins de deux heures après avoir fait l'erreur. Ils ont émis les billets malgré notre mail et maintenant ils nous demandent de régler 90% du voyage si on veut annuler. 48h ne se sont pas écoulées depuis ma commande. Dois-je faire appel à un avocat ? A l'UFC Que choisir ?

Par **frog**, le **03/03/2009** à **12:19**

Quel jour et à quelle heure avez vous réservé ? A quelle adresse avez vous envoyé votre mail ? Quand aurait du avoir lieu le voyage ?

Par **isabelle**, le **03/03/2009** à **12:45**

J'ai réservé dimanche vers 18h et j'ai envoyé le mail à l'adresse indiquée sur le site promovacances-vols@voyage-internet.com + à karavel (indiqué dans les CGV) Le voyage est programmé du 21 au 25 mai. En fait c'est assez compliqué, ils ont émis les billets juste avant la fermeture de leur agence alors qu'on avait déjà envoyé un mail pour demander la modification du voyage et qu'ils nous laissaient jusqu'à 23h pour donner notre décision en nous disant qu'on étaient obligées d'annuler